

Grand froid : suspension de la chasse de la bécasse, des turdidés et columbidés

PREFET
DU JURA

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

D
E

P
R
E
S
S
E

Dans la mesure où les prévisions météorologiques indiquent une persistance voire un renforcement de la période de gel jusqu'à la fin de la semaine prochaine et compte-tenu des difficultés grandissantes pour s'alimenter que devraient rencontrer les bécasses ainsi que les turdidés et columbidés, le préfet du Jura, après avis de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la Fédération départementale des Chasseurs, a décidé la suspension jusqu'au 10 février à minuit de la chasse des espèces suivantes :

- bécasses des bois
- merle noir
- pigeons
- touterelles

CONTACT :
Préfecture du Jura

Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr